

Nouveau fil d'information – Situations particulières pour le nouveau système de facturation à l'acte

Le 4 avril 2016, la Régie déployait le nouveau système de facturation à l'acte.

Les médecins omnipraticiens et spécialistes, leur personnel administratif ainsi que les agences de facturation qui ont migré vers la nouvelle facturation à l'acte peuvent maintenant consulter un nouveau fil d'information traitant de situations particulières rencontrées lors de l'utilisation du nouveau système. Le fil d'information *Situations particulières* est disponible sous l'onglet *Facturation* de l'interface *J'ai migré vers la nouvelle facturation à l'acte* de votre profession ainsi qu'aux adresses suivantes :

Médecins omnipraticiens : www.ramq.gouv.qc.ca/situations-particulières-omni

Médecins spécialistes : www.ramq.gouv.qc.ca/situations-particulières-spec

Créé pour vous informer rapidement de toutes les situations particulières en lien avec le nouveau système, ce fil d'information propose aussi aux médecins omnipraticiens et spécialistes, à leur personnel administratif ainsi qu'aux agences de facturation **des façons de faire temporaires lors d'une irrégularité ou d'un changement qui nécessite parfois une action de leur part.**

Consultez le fil d'information *Situations particulières* régulièrement pour être à l'affût et demeurer informés de tout ce qui touche l'évolution du nouveau système de facturation à l'acte.

Si vous rencontrez une situation particulière en cours d'utilisation du nouveau système, nous vous incitons à consulter au préalable le fil d'information pour trouver vos réponses avant de communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels.

Votre facturation à l'acte A CHANGÉ!

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour prendre le virage.

Pour plus d'information, rendez-vous au

www.ramq.gouv.qc.ca/facturation-simplifiée

Une nouvelle approche pour une
FACTURATION À L'ACTE SIMPLIFIÉE

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine